

POLITIQUE D'ACCESSIBILITE

Livret accueil COMITYS pour les personnes en situation de handicap

Table des matières

1. Comitys, un organisme de formation sensibilisé à la réalité du handicap	2
• La référente handicap : formée pour vous accompagner	3
• L'équipe de Formateurs : sensibilisé à vos besoins	3
2. Notre Dispositif d'accompagnement	3
• Demande initiale	3
• Entretien d'analyse des besoins	3
• Etude des besoins et mise en place des adaptations	4
• Sécurisation du parcours de formation	4
3. Comitys s'engage dans l'accessibilité de ses outils pédagogiques	4
4. Comitys s'appuie sur un réseau de partenaires pour l'accessibilité	6
• AGEFIPH	6
• MDPH	6
• CAP EMPLOI	7
• APAJH 60	7
• AFM Association Française contre les Myopathies (et maladies neuromusculaires)	7
• ANAPEDYS (ou APEDYS : Association de Parents d'Enfants DYSlexique)	7
• Dyspraxie France DYS	8
• APF Association des Paralysés de France	8
Annexes	9

1. COMITYS, UN ORGANISME DE FORMATION SENSIBILISE A LA REALITE DU HANDICAP

La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a, dans son article 114 défini la notion de handicap : « *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »

Dans son introduction, le RGAA¹ estime entre 10% et 20% le public en situation de handicap. Cette proportion tend à augmenter avec le nombre de séniors « susceptibles de perdre certaines capacités avec l'âge ». Le RGAA positionne « l'accessibilité étant hissée au rang de droit humain ».²

Comitys souhaite permettre à tous ses stagiaires d'accéder à ses différentes formations afin de développer leurs compétences, qu'ils ou elles soient en situation de handicap temporaire ou permanent ou souffrant d'un trouble de santé invalidant.

Comitys met en synergie les moyens humains, matériels, techniques et le réseau de professionnels dont il dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement ainsi que la concrétisation de la formation du stagiaire. Ainsi, pour tout stagiaire en situation de handicap, Comitys s'engage à :

- Ecouter et recenser soigneusement ses besoins
- Etudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de la formation.

Vous trouverez dans ce livret d'accueil les informations essentielles concernant l'accessibilité de nos prestations, le dispositif d'accompagnement mis en œuvre pour les stagiaires en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place. Vous y trouverez les contacts utiles ou ressources pour vous aider dans vos démarches.

¹ Référentiel général d'accessibilité pour les administrations

² <http://references.modernisation.gouv.fr/rgaa-accessibilite/introduction-RGAA.html> Le 25.03.2020.

- LA REFERENTE HANDICAP : FORMEE POUR VOUS ACCOMPAGNER

Notre Référente handicap est votre interlocutrice privilégiée. Elle a suivi sa formation de Référente Handicap avec l'AGEFIPH et a validé ses modules en décembre 2023.

Elle vous accompagne dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles.

Son rôle est également de sensibiliser l'équipe administrative et pédagogique à vos besoins spécifiques.



Carine MINART

contact@comitys.com

07.86.88.92.94

- L'EQUIPE DE FORMATEURS : SENSIBILISE A VOS BESOINS

L'équipe des formateurs de Comitys est régulièrement sensibilisée aux besoins des stagiaires en situation de handicap par le biais de journées de formation interne.

Par ailleurs, il est mis à la disposition de l'équipe de formateurs, sur une plateforme interne de documentation, un Répertoire d'Outils Pédagogiques et de ressources actualisées sur les handicaps et les compensations.

2. NOTRE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

- DEMANDE INITIALE

Vous pouvez faire part de votre handicap dès que vous candidatez pour une formation auprès de Comitys.

Il vous suffit de l'indiquer dans l'espace prévu à cet effet lors de votre préinscription en ligne.

Si vous souhaitez parler de votre situation de handicap directement auprès de la Référente handicap, vous pouvez la contacter à partir de la page de contact du site de Comitys. La Référente Handicap s'engage à respecter la confidentialité sur vos échanges.

- ENTRETIEN D'ANALYSE DES BESOINS

Dès que la Référente Handicap est informée de votre situation, elle conviendra d'un entretien d'analyse des besoins avec vous, afin de bien comprendre les aménagements dont vous avez besoin.

- ETUDE DES BESOINS ET MISE EN PLACE DES ADAPTATIONS

Comitys étudie les besoins que vous avez formulé et formule les adaptations possibles.

En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent différer (ex : envoi des cours en amont, version audio des supports pédagogiques, fauteuils adaptés...).

- SECURISATION DU PARCOURS DE FORMATION

La mission de la Référente handicap ne s'arrête pas au moment où la formation démarre.

Durant toute votre formation, elle reste à votre écoute.

Vous pouvez la joindre pour faire part de votre satisfaction ou de vos insatisfactions quant aux aménagements mis en place, afin que des réajustements puissent être envisagés, le cas échéant.

La Référente handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement.

3. COMITYS S'ENGAGE DANS L'ACCESSIBILITE DE SES OUTILS PEDAGOGIQUES

Le Référentiel National Qualité (RNQ) de Qualiopi demande une adaptation des outils pédagogiques au public bénéficiaire.

Le RNQ demande aux organismes de formation de répondre aux critères de qualité, en particulier :

- Critère 1 : Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus

Indicateur 1 : Le prestataire diffuse une information accessible au public, détaillée et vérifiable sur les prestations proposées : prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, accessibilité aux personnes handicapées.

- Critère 2 : L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations **aux publics bénéficiaires** lors de la conception des prestations

- Critère 3 : **L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations** et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.

Indicateur 10 : La prestation es adaptée aux situations et profils des bénéficiaires lorsque l'analyse du besoin en établit la nécessité : contenus (outils et méthodes), accompagnement, suivi (durées, emplois du temps, adaptation des rythmes).

- Critère 4 : **L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en oeuvre**

Indicateur 20 : Le prestataire dispose d'un personnel dédié à l'appui à la mobilité nationale et internationale, d'un référent handicap et d'un conseil de perfectionnement.

- Critère 6 : L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel

Indicateur 26 : Le prestataire mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner/former ou orienter les publics en situation de handicap.

Comitys a franchi une première étape pour rendre accessible à des publics dyslexiques, mal-voyants ou non-voyants ses formations et de ses outils pédagogiques. L'accessibilité fait donc partie des critères de sélection d'outils et documents pédagogiques.

Par ailleurs, Comitys a choisi d'étendre la notion d'accessibilité aux troubles de la lecture qu'entraîne la dyslexie.

Sur la base des recommandations des structures françaises et européennes référentes en matière de déficiences visuelles et du Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA), nous avons convenu :

- L'application d'une **liste de critères typographiques et visuels** permettant une lecture facilitée pour les personnes présentant une déficience visuelle ou un trouble de la lecture, applicable aux documents et outils physiques.

Exemple : favoriser l'utilisation de la **police Luciole**, les contrastes forts.

- La mise en production d'une version numérique des outils pédagogiques³, comme le recommande l'Association Valentin Haüy. En effet, les outils numériques permettent :
 - un agrandissement à l'écran grâce aux outils de zoom,



- et dans le cas de certains outils pédagogiques, comme les jeux de cartes, des **impressions papier** de différents formats : A6, A5 et même A4.

³ <https://www.avh.asso.fr/fr/favoriser-laccessibilite/accessibilite-numerique/accessibilite-des-documents-et-des-courriels-0> 25. 03.2020.



- **La mise en place d'une transcription informatique.** Certains personnes déficientes visuelles, telles que les aveugles, ne peuvent lire les documents et outils que lorsqu'ils sont, sous forme numérique, convertis pour des transcriptions lecture orale.
- Selon les formations, Comitys transmet à ses stagiaires, en situation de handicap ou non, **un document synthétisant les ressources pédagogiques de la formation.** Une personne peut vous être assignée pour vous aider dans la prise de notes.

4. COMITYS S'APPUIE SUR UN RESEAU DE PARTENAIRES POUR L'ACCESSIBILITE

- **AGEFIPH**

L'AGEFIPH est chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées. Pour cela, elle propose des services et aides financières pour les entreprises et les personnes.

Site web : <https://www.agefiph.fr>

Contact : Emilie FOULET, Conseillère Ressources Handicap Formation

Téléphone : 06 44 51 34 61

Mail : rhf-hdf@agefiph.asso.fr

- **MDPH**

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est un guichet unique d'accueil, d'information, d'accompagnement, de conseil, auprès des personnes en situation de handicap, de leur entourage et des professionnels.

Site web : <https://mdphenligne.cnsa.fr/>

<https://www.mdph.oise.fr/>

Par téléphone : 0800 894 421

Par mail : mdph.contact@oise.fr

- CAP EMPLOI

Les Cap emploi pilotés par l'État, l'AGEFIPH, le FIPHFP et Pôle emploi ont pour mission d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes handicapées et leurs employeurs. Leur expertise permet d'évaluer la situation de handicap et d'identifier les moyens de compensation à mettre en œuvre.

Site web : <https://www.capecemploi.info/>

Siège du Cap Emploi Oise : Centre des Tanneurs, 7 rue des Tanneurs (1er étage) 60000 Beauvais

Téléphone : 03 44 15 66 66

Mail : contact@capecemploi60.org

- APAJH 60

L'APAJH, Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés, fait avancer la réflexion et l'action pour assurer à chacun un égal accès aux droits : droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle, droit à une vie intime et affective.

Site web : <https://www.apajh.org/#/>

Contact : M. Denis Janeau

20, rue Jules Brière - 60000 BEAUVAIS

Téléphone : 03 44 48 16 81

Mail : d.jauneau@wanadoo.fr

- AFM ASSOCIATION FRANÇAISE CONTRE LES MYOPATHIES (ET MALADIES NEUROMUSCULAIRES)

L'AFM vise un objectif : Vaincre les maladies neuromusculaires. En attendant la guérison, l'AFM se bat pour une prise en charge de qualité et de proximité, pour l'amélioration de la vie quotidienne et le respect des droits des malades.

Site web : <https://www.afm-telethon.fr/fr/l-association/qui-sommes-nous/notre-histoire>

En Picardie : Mme Elisabeth Dewaele

Téléphone : 03 22 33 86 90

Mail : edewaele@afm.genethon.fr

- ANAPEDYS (OU APEDYS : ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANTS DYSLEXIQUE)

Fédération dédiée à tous ceux qui s'intéressent aux troubles Dys : Dyslexie, Dysphasie, Dyspraxie, Dysgraphie, Dyscalculie, TDAH, TDA

Site web : <https://www.apedys.org/>

Contact : M. Alain Vachette

3, rue Alfred de Vigny - 60000 BEAUVAIS

Tél. : 03 44 02 05 91

Port. : 06 10 61 49 06

Mail : aavachette@wanadoo.fr

- DYSPRAXIE FRANCE DYS

DFD est une association qui œuvre en faveur des personnes dyspraxiques avec ou sans troubles associés.

Site web : <https://www.dyspraxies.fr/>

Contact : Mme Marie-Pierre Germain

Tél. : 03 44 08 54 87

Port. : 06 12 48 60 48

Mail : dfd60@dyspraxies.fr

- APF ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE

APF France handicap est la plus importante organisation française, reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Site web : <https://www.apf-francehandicap.org/>

Contact : Monsieur Alain COUDRE

Tél. : 03 44 15 30 09

Mail : alain.coudre@neuf.fr

ANNEXES

- Diaporama Ressources-formation-continue-PSH-accessibilité
- Loi 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037367660/>
- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modification des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi) :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000809647>
- Convention relative aux droits des personnes handicapées
<https://www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-f.pdf>
- Accompagner des personnes en situation de handicap: un kit pédagogique pour les professionnels

Le kit pédagogique relatif aux évolutions des politiques publiques dans le champ du handicap est un outil pour sensibiliser les professionnels en formation, aux enjeux de l'évolution de leurs pratiques en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Ce kit porte une attention particulière au respect des bonnes pratiques et à la prévention de toute forme de maltraitance. Il se compose de trois volets, le premier de nature transversale et les deux autres ciblant d'une part l'autisme et d'autre part le polyhandicap.

<https://handicap.gouv.fr/accompagnement-des-personnes-en-situation-de-handicap-un-kit-pedagogique-pour-les-professionnels>

Actualisé au 23.02.2024